

crédits affectés au bien-être des Indiens seront de l'ordre de neuf millions de dollars, tandis qu'un million de dollars a été prévu pour la nouvelle Division qui sera chargée de développer l'économie des Indiens.

Je tiens aussi à mentionner que ceux qui sont chargés de l'administration des affaires indiennes ont constaté avec beaucoup de satisfaction, ces dernières années, qu'un plus grand nombre de personnes qui composent ce qu'on appelle la collectivité des "blancs" s'intéressent plus vivement au bien-être et à l'émancipation économique des Indiens du Canada. Cela est attribuable, dans une grande mesure, au travail du personnel de la Direction des affaires indiennes et aux missionnaires des différentes dénominations religieuses, qui consacrent leur vie au bien des Indiens. Sans diminuer le crédit qui leur revient, j'estime qu'il faut en attribuer une part au personnel de la Direction de la citoyenneté de ce Ministère, qui s'est efforcé d'intéresser un plus grand nombre d'organismes bénévoles au bien-être des Indiens. Il semble raisonnable d'espérer qu'à mesure que plus de gens se rendront compte des problèmes des Indiens, on trouvera de meilleurs moyens de les résoudre. Cet intérêt et cette participation des "hommes blancs" s'imposent; mais, à mon avis, leurs activités doivent être organisées avec prudence, car j'estime que ce serait une grave erreur que d'imposer aux Indiens les vues de l'"homme blanc". Il n'en reste pas moins qu'un grand progrès peut être réalisé, grâce à une meilleure compréhension et à un échange de vues entre l'"homme blanc" et l'Indien. Nous l'avons constaté dans l'administration des affaires indiennes. Aussi, au cours des années 1955 et 1956, le Directeur et quelqu'uns de ses fonctionnaires supérieurs et moi-même avons tenu des réunions dans différentes parties du Canada auxquelles assistaient des représentants des Indiens. Ces réunions de caractère intime ont permis un sincère échange de vues entre l'Administration et les Indiens. Nous avons connu leurs difficultés et nous leur avons parlé des problèmes de l'Administration et des restrictions imposées à son action. Ce sont leurs affaires que nous administrons et c'est pourquoi ils doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs vues et d'exposer leurs besoins. Parlant au nom de l'Administration, je dois dire que ces réunions ont été très utiles au personnel et très avantageuses.

La règle en vigueur aux affaires indiennes, c'est que les Indiens doivent participer de plus en plus à l'administration de leurs affaires. Grâce à ces réunions, nous leur avons donné cette occasion de participer, et j'espère que dans les années à venir il sera possible à l'administration de tenir plus souvent de ces réunions avec les Indiens.

En terminant, je voudrais ajouter, à titre de sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, que dans l'administration des affaires indiennes j'ai reçu l'entière coopération du Directeur des affaires indiennes et de son personnel ainsi que la collaboration des Indiens avec qui j'ai été en contact.

Je tiens à assurer aux membres du présent Comité que le personnel de la Direction des affaires indiennes sera prêt à être interrogé en tout temps, et que tous et chacun d'entre vous pouvez compter sur son entière coopération.

Le PRÉSIDENT conjoint (*M. Dorion*): Merci infiniment. Je crois qu'il serait bon, avant qu'on pose des questions, que je demande à M. Jones de nous faire immédiatement son exposé. Ensuite, si vous avez des questions à poser à M. Fortier ou à M. Jones, ils seront en mesure de vous répondre.

Est-il convenu que M. Jones parle immédiatement?

Assentiment.

M. MURPHY: Vu que l'impression de notre compte rendu tarde toujours, je voulais proposer que ces deux mémoires soient photocopiés, afin que les membres du Comité les aient demain.